



## INTRODUCTION

Depuis début 2019, une intensification des attaques des groupes armés dans les villages du nord-est du Burkina Faso a provoqué une détérioration des conditions sécuritaires et une dégradation du tissu économique et des moyens de subsistance des populations vivant dans la zone<sup>1</sup>. Par conséquent, le pays a connu une augmentation rapide du nombre de personnes déplacées internes (PDI) dans le pays. Ainsi, on dénombrait **1 368 164 PDI au Burkina Faso en juillet 2021**<sup>2</sup>.

Ce phénomène a eu pour conséquence une hausse démographique importante dans plusieurs villes des régions considérées comme en crise humanitaire du Burkina Faso, y compris dans des zones où les conditions sécuritaires sont extrêmement volatiles. La commune de Kaya est particulièrement concernée par la crise de déplacement. Elle accueille désormais 109 007 PDI<sup>3</sup>, dont une grande partie est installée dans les zones loties et non loties du centre-ville. Ces installations sont très variées. Certains PDI sont installés dans les sites aménagés de la ville de Kaya, d'autres en groupement spontanés. Ces deux types d'installation sont regroupés sous l'appellation de sites d'accueil temporaires (SAT). Enfin, un nombre important de ménages s'intègre au tissu urbain, au sein des communautés non déplacées, dans des abris loués, de familles d'accueil, ou en s'installant chez des proches. De plus, les communautés déplacées s'installent souvent dans des secteurs caractérisés par des conditions socioéconomiques très précaires, et s'implantent sans autorisation ou propriété sur les terres<sup>4</sup>. **L'ensemble de ces facteurs impliquent une importante pression sur les conditions de logement et d'accès à la terre dans les zones d'accueil.**

### Sexe des répondants dans la ville de Kaya

Homme 100/200 | Femme 100/200

## MÉTHODOLOGIE

Financé par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR), REACH a réalisé entre le **19 et le 30 juillet 2021** une collecte de données quantitative auprès de ménages PDI et non déplacés dans la ville de Kaya. Les données sur le nombre de ménages désagrégés par statut et secteur de la ville n'étant pas disponible, une analyse des densités de population urbaine a été réalisée à l'aide du logiciel *probability sampling tool* par un expert géomaticien de REACH. Sur la base de celle-ci, 25 points GPS (dit *clusters*) ont pu être générés aléatoirement par un programme informatique sur une représentation de la ville de Kaya, pour chaque statut. Dans chaque *cluster*, quatre enquêtes ménages sont à réaliser dans un périmètre de 200 mètres, via une méthode de sélection aléatoire des ménages (dite méthode du stylo). Des enquêteurs formés préalablement par REACH ont administré ces entretiens structurés, via le logiciel *KOBO Collect*.

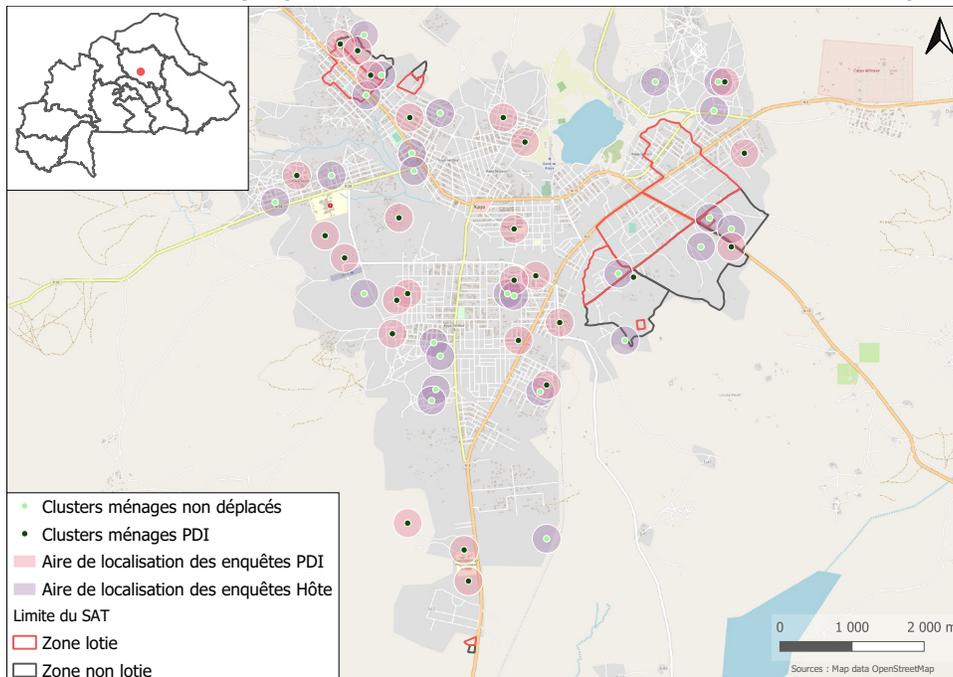
L'objectif était de renseigner la stratégie du Cluster Abris et du sous cluster LTB, en matière de conditions de logement, d'accès aux AME et de LTB. Les données obtenues sont **représentatives de la situation des ménages non déplacés et PDI de la ville de Kaya avec un niveau de confiance de 95% et une marge d'erreur de 10%**. Cette analyse a été complétée par une revue de données secondaires.

Ce profil présente les principales tendances observées parmi les ménages PDI et non déplacés au niveau de la ville de Kaya.

**Tableau 1. Nombre d'enquêtes réalisées**

	Cible	Nombre d'enquêtes
Ménages PDI	96	100
Ménages non déplacés	96	100

**Carte 1. Couverture géographique de la collecte de données dans la ville de Kaya**



1 REACH, [Suivi de la situation humanitaire dans la zone des trois frontières](#), 2019-2021

2 Conseil National de Secours, d'Urgence et de Réhabilitation (CONASUR), [Situation des personnes déplacées internes dans les communes](#), juillet 2021

3 CONASUR, [Situation des personnes déplacées internes dans les communes](#), juillet 2021

4 REACH, Note stratégique Module de coordination et de gestion des camps (CCCM), 2020



### RÉSULTATS CLÉS

- La majorité des ménages enquêtés dans les deux communautés de la ville de Kaya vivaient dans des maisons construites (91% des ménages PDI et 100% des ménages non déplacés).
- En moyenne, les ménages non déplacés ont rapporté vivre à 13 dans les abris, et les ménages PDI à 11. Les abris sont donc relativement congestionnés.
- 89% des ménages PDI et 53% des ménages non déplacés ne disposaient pas d'accord formel pour occuper leur abri, ce qui constitue le principal risque en matière de LTB identifié dans le cadre de la collecte de données.
- En ce qui concerne les AME, la situation est préoccupante parmi la communauté PDI, où plus de sept ménages sur dix ont rapporté ne pas avoir été en mesure de couvrir leurs besoins en AME au cours des trois mois précédant la collecte de données.
- L'assistance en abris, AME et LTB ne semblait pas suffire au moment de la collecte de données pour couvrir les besoins rapportés par les ménages, en particulier les ménages PDI.



### Typologie d'installation

La ville de Kaya est située en **milieu urbain** et fait partie de la commune de Kaya, qui compte une population de 208 682 personnes<sup>5</sup>.

Durant la collecte de données, **85% des ménages PDI ont rapporté être dispersés**, principalement en location (52% des ménages PDI interrogés<sup>6</sup>), ou dans des familles d'accueil et chez des proches. Enfin, une minorité de ménages PDI ayant rapporté être dispersés dans la ville bénéficie d'un prêt ou d'un don de parcelle. Parmi les 15% de ménages PDI ayant indiqué vivre de manière groupée, **près de 7 ménages sur 10 enquêtés ont rapporté vivre dans des sites aménagés**.

### Proportion de ménages PDI enquêtés vivant de manière dispersés dans la ville de Kaya rapportant par nature d'installation rapportée



### Nature et occupation des abris (1)

#### 1. Nature des abris

La grande majorité des ménages interrogés ont rapporté vivre dans des **maisons construites**<sup>7</sup>. Ainsi, l'ensemble des ménages non déplacés et 91% des ménages PDI ont indiqué vivre dans des maisons, dont un tiers dans des maisons en banco et deux tiers dans des maisons en dur, pour les deux communautés. A noter toutefois que **13% des ménages PDI** ont rapporté vivre dans des **abris d'urgence**.

Par ailleurs, 21% des ménages PDI et 12% des ménages non déplacés ont indiqué **vivre dans plusieurs abris et maisons construites** sur une même parcelle. Dans ce contexte, l'octroi d'actes de jouissance temporaire des parcelles (sous forme de prêt ou de donation) pourrait contribuer à prévenir l'émergence de conflits autour de la question d'accès à la terre.

#### 2. Nature de l'occupation des abris

La situation en matière d'occupation des parcelles et des abris ne semble pas comporter d'indicateurs critiques au sein des deux communautés enquêtées. Les trois quarts des ménages non déplacés ont indiqué être propriétaires de la terre et du logement

qu'ils occupent, contre environ un ménage PDI sur dix. La quasi-totalité des ménages non déplacés et PDI ayant rapporté être propriétaire de leur abri ont également indiqué être propriétaire de la parcelle (environ 9 ménages sur dix). Par ailleurs, 9% des ménages PDI enquêtés ayant rapporté être propriétaires de leur logement ont indiqué vivre en copropriété (parcelle appartenant à aux moins deux personnes).

### Proportion de ménages propriétaires enquêtés par type de propriété détenue, par statut



Environ la moitié des ménages PDI ont rapporté louer leur parcelle et leur logement. Environ 15% vivaient en famille d'accueil ou sur des parcelles et dans des logements prêtés ou donnés. L'ensemble des ménages accueillis ou bénéficiant d'un prêt ou d'un don de parcelle et de logement, dans les deux communautés, ne devaient pas payer pour leur occupation.

<sup>5</sup> Institut national de la statistique et de la démographie, Cinquième recensement général de la population et de l'habitation du Burkina Faso, septembre 2020  
<sup>6</sup> Données indicatives. Dans l'ensemble du document, la référence aux ménages "enquêtés" ou "concernés"

indique la nature indicative des résultats obtenus  
<sup>7</sup> Réponse à choix multiples



Nature et occupation des abris (2)

Parmi les ménages ayant rapporté vivre dans des abris en location, 60% des ménages non déplacés enquêtés ont indiqué payer un loyer mensuel de plus de 15 000 francs CFA. 46% des ménages PDI enquêtés ont rapporté quant à eux payer un loyer mensuel entre 9 001 et 15 000 francs CFA. Il s'agit de montant relativement élevés comparés à d'autres villes de la province. À titre d'exemple, dans la localité de Dablo, des IC enquêtés en avril

2021 avaient rapporté que le prix moyen des loyers payés par les PDI se situaient entre 1 000 et 4 000 francs CFA par mois<sup>8</sup>.

Dans les deux communautés, la majorité des ménages a rapporté que le montant des loyers ne comprend pas les charges de type eau et électricité. Un certain nombre de ménages PDI ont indiqué en fin de questionnaire que leur abri n'était raccordé ni au réseau d'eau ni à l'électricité. Toutefois, 40% des ménages non déplacés enquêtés et vivant en location ont indiqué que ces charges étaient incluses.

Enfin, le prix des loyers semble relativement stable dans la ville de Kaya selon les ménages enquêtés. Néanmoins, 15% des ménages PDI et 10% des ménages non déplacés enquêtés concernés ont rapporté une augmentation au cours des six mois précédant la collecte de données. Une analyse spatiale de la localisation des ménages répondant pourrait amener des éléments additionnels afin de comprendre les dynamiques de prix des loyers dans la ville de Kaya.

Proportion de ménages enquêtés rapportant vivre dans des abris en location, selon le montant du loyer indiqué en francs CFA<sup>8</sup>



Peuplement des abris (1)

1. Superficie et nombre de personnes dans les abris

En ce qui concerne le peuplement des abris, une minorité de ménages a rapporté partager l'abri avec des personnes extérieures au ménage. Cependant, près d'un quart des ménages non déplacés ont rapporté accueillir des PDI, et 17% des ménages PDI également.

**11 personnes.** Toutefois, parmi les ménages non déplacés ayant indiqué accueillir des PDI, cette moyenne atteignait **18 personnes.**

2. Espace disponible dans l'abri

Le peuplement des abris semble donc critique, d'autant plus que des informations préoccupantes relatives au Standard Sphère<sup>9</sup> sur l'espace disponible par personne dans les abris ont été rapportées. En effet, 81% des ménages PDI disposeraient de moins de 3,5m<sup>2</sup> par personne dans les abris, et 37% des ménages non déplacés<sup>10</sup>. Par ailleurs, dans 7% des ménages PDI, les abris comptaient trois personnes ou plus par mètre carré, soit une classification à minima sévère. Les abris semblent donc être congestionnés au niveau de la ville de Kaya, particulièrement parmi les ménages PDI.

Tableau 3. Proportion de ménages rapportant partager leur abris avec des individus ne faisant pas partie du ménage, par statut

	Rapportant partager leur(s) abri(s) avec des individus de la communauté non déplacée	Rapportant partager leur(s) abri(s) avec des individus de la communauté PDI
PDI	4%	17%
Non déplacé	8%	24%

Tableau 3. Nombre moyen de pièces rapporté par les ménages, par statut<sup>11</sup>

Statut	Chambres	Salons	Cuisine	Salle d'eau	TOTAL
PDI	2,43	0,91	0,08	0,16	3,38
Non déplacé	2,76	1,24	0,06	0,28	4,34

Les abris dans lesquels vivent les ménages PDI et non déplacés sont principalement constitués d'un espace commun et de plusieurs espaces de couchage. Un certain nombre d'abris sont également des abris « entrée couchée », c'est-à-dire qu'ils ne sont

En moyenne, les ménages PDI enquêtés ont indiqué partager leur abri avec cinq personnes non déplacées, et quatre personnes PDI respectivement. En ce qui concerne les ménages non déplacés concernés, ils accueilleraient en moyenne respectivement trois et sept personnes. Les ménages PDI enquêtés vivaient donc dans des abris avec en moyenne **13 personnes** (membres du ménage et personnes accueillies), et les ménages non déplacés

8 REACH. Evaluation abris, AME et LTB, localité de Dablo, avril 2021

9 The Sphere handbook, 2018

10 Le standard Sphère est calculé à partir de l'espace disponible par personne sans compter la superficie des salles d'eau et des cuisines dans l'abri. Le nombre moyen de salle d'eau et de cuisine dans l'abri étant inférieur

à 1, le calcul a été effectué ici à partir de la superficie globale de l'abri ; il s'agit d'une estimation qui ne peut donc pas être considérée comme représentative.

11 Valeur moyenne arrondie au centième





Peuplement des abris (2)

composés que d'une seule pièce, qui fait office d'espace commun le jour et d'espace de couchage la nuit. Les ménages PDI semblent disposer de moins de pièces et de nature moins diversifiées dans l'abri en moyenne que les ménages non déplacés.

3. Conséquence sur le couchage et l'intimité

La congestion des abris induit des conséquences préoccupantes, notamment en ce qui concerne le couchage. Ainsi, 31% des ménages PDI et 14% des ménages non déplacés ont indiqué en fin de questionnaire que des membres du ménage dormaient dans des pièces non dédiées au couchage (salon, cuisine notamment). Par ailleurs, 39% des ménages PDI et 14% des ménages non déplacés ont indiqué compter **au moins un membre contraint de dormir dehors** par manque d'espace dans l'abri. Cela concernait en moyenne **4 personnes** parmi les ménages PDI enquêtés et **5**

**personnes** parmi les ménages non déplacés concernés.

Les abris congestionnés sont aussi à l'origine de problématiques autour de l'intimité des membres du ménage. En effet, seul 23% des ménages PDI et 29% des ménages non déplacés ont rapporté disposer de conditions d'intimité suffisantes pour tous les membres du ménage dans leur abri. Plusieurs ménages ont indiqué avoir mis en place des **systèmes de rotation durant la journée, afin de garantir un minimum d'intimité** à leurs membres. En particulier, les hommes et les femmes se relaient à l'intérieur de la maison afin de pouvoir se changer. D'autres ménages ont indiqué en fin de questionnaire leur préoccupation sur la situation actuelle de couchage, alors que les hommes et les femmes dorment dans la même pièce. Cette situation pourrait avoir une incidence sur l'existence de violences basées sur le genre (VBG) mais une étude additionnelle serait nécessaire afin de confirmer cette intuition.



Etat des abris

Tandis que près de trois quarts des ménages non déplacés ont indiqué vivre dans des abris en bon état, **55% des ménages PDI vivaient dans des abris endommagés** lors de la collecte de données. Par ailleurs, 3% des ménages non déplacés et 4% des ménages PDI ont rapporté vivre dans des abris comprenant des dégâts lourds, ne pouvant être réparé<sup>12</sup>.

Parmi les ménages PDI enquêtés ayant indiqué vivre dans des abris d'urgence, **les problèmes d'usure prématurée des bâches en raison du soleil, d'isolation et de termites** endommageant la structure étaient aussi des préoccupations majeures rapportées par respectivement 23%, 15% et 15% des ménages<sup>12</sup>.

résultat pourrait ressortir de manière particulièrement forte.

Environ la moitié des ménages PDI et un quart des ménages non déplacés ont rapporté que leurs abris avaient été endommagés au cours des trois mois précédant la collecte de données. Une large majorité de ces ménages **n'ont pas été en mesure de réparer les dégâts sur cette période** (78% des ménages PDI et 67% des ménages non déplacés enquêtés). Ces difficultés de réparation étaient principalement **liées à des contraintes financières**. En effet, autour de 50% des ménages enquêtés dans les deux communautés ont rapporté avoir besoin d'un professionnel mais être dans l'impossibilité de payer son service. Par ailleurs, la moitié des ménages PDI enquêtés ont également rapporté l'impossibilité de se procurer le matériel nécessaire pour réparer les abris sur le marché.

Principaux problèmes structurels rapportés par les ménages au niveau des abris, par statut<sup>13</sup>

Ménages	PDI	Non déplacés
Fuites lors des pluies fortes	57%	41%
Fuites lors des pluies légères	46%	27%
Problèmes d'isolation	13%	11%

Principaux facteurs rapportés par les ménages pour expliquer les difficultés de réparations des abris, par statut<sup>14</sup>

Ménages PDI		
Impossibilité de payer le service	54%	
Impossibilité de se procurer le matériel nécessaire sur les marchés	50%	
Impossibilité de payer le matériel	36%	
Ménages non déplacés		
Impossibilité de se procurer le matériel nécessaire sur les marchés	53%	
Impossibilité de payer le matériel	47%	
Impossibilité de payer le service	33%	

Bien que **45% de ménages non déplacés et 20% de ménages PDI** aient rapporté n'avoir aucun problème structurel au niveau de leurs abris, une majorité de ménages des deux communautés a indiqué avoir des problèmes d'abris. Ainsi, 61% des ménages PDI et 42% des ménages non déplacés étaient concernés par des fuites d'eau lors des fortes pluies. De plus, **51% des ménages PDI et 29% des ménages non déplacés étaient également concernés par des fuites d'eau lors des pluies légères**. La collecte de données ayant eu lieu durant la saison des pluies, ce

12 Les états des abris sont catégorisés de la manière suivante : Bon état : porte, fenêtre et toit en bon état, Endommagé : pas de porte ou de fenêtres mais présence de toit / dégâts pouvant être réparés, Dégâts lourds : plus de porte, de fenêtre et de toit / dégâts ne pouvant être réparés, complètement détruits

13 Réponse à choix multiples  
14 Réponse à choix multiples



### Environnement et accessibilité des abris

La majorité des ménages des deux communautés ont rapporté des problèmes liés à l'environnement dans lequel se situent leurs abris. Ainsi, les principaux obstacles pour les ménages PDI concernaient les difficultés **d'accès aux services sociocommunautaires de base** de types éclairage, marché, école et centre de santé (32%) et **aux services d'eau et d'assainissement** (30%)<sup>15</sup>. Ces difficultés d'accès concernaient également plus d'un ménage non déplacé sur dix.

#### Principaux problèmes environnementaux rapportés par les ménages au niveau des abris, par statut

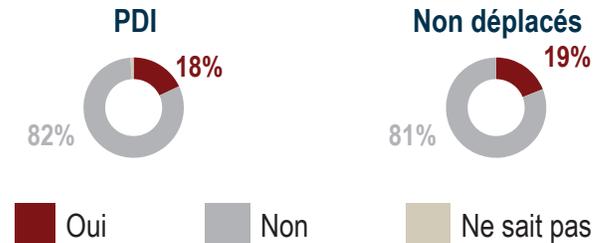
Ménages	PDI	Non déplacés
Inaccessibilité des services de base (eau, éclairage, école, santé, etc)	59%	27%
Débris / ordures visibles	36%	38%
Abris non acceptés culturellement	5%	11%

L'arrivée massive de ménages PDI dans la ville de Kaya depuis 2019 a contribué à une pression croissante sur ces services sociocommunautaires de base. Les **temps d'attente sont ainsi particulièrement importants aux points d'eau** de la ville, tandis que peu de latrines publiques ont été mises à disposition des ménages PDI<sup>16</sup>.

En outre, 29% de ménages PDI et 27% de ménages non déplacés ont rapporté la présence de débris et ordures visibles autour de leur abri, pouvant être retirés. Environ un ménage sur dix dans les deux communautés ont rapporté des débris et ordures ne pouvant être retirés. Enfin, plusieurs ménages ont spécifié en

fin de questionnaire la présence d'eau stagnante autour de leur abri. Cela constitue un **risque sanitaire** pour les ménages vivant dans ces abris, car les eaux stagnantes et les débris favorisent le développement de maladies.

#### Proportion de ménages rapportant compter au moins une personne à mobilité réduite parmi leurs membres, par statut<sup>17</sup>



En matière d'accessibilité des abris, environ **deux ménages sur dix dans les deux communautés ont rapporté compter des membres présentant des problèmes de mobilité réduite** (handicap physique / moteur). Parmi ces ménages, 44% de PDI enquêtés et 42% de non déplacés enquêtés ont rapporté que les personnes concernées **ne pouvaient pas se déplacer de manière indépendante** dans l'ensemble du logement, y compris afin d'atteindre les points d'eau et les latrines lorsqu'il y en avait dans le logement ou sur la parcelle.

Enfin, un ménage PDI a rapporté que l'absence de route constituait un problème pour accéder à l'abri. En particulier, dans les périphéries non loties de la ville, les voies ne sont pas goudronnées et l'accès et la circulation peuvent être particulièrement compliqués durant la saison des pluies.



### Accès à la terre des PDI

Plus d'un tiers des ménages PDI ont rapporté avoir rencontré des difficultés à accéder à la terre au cours des six mois précédant la collecte de données. Parmi les ménages PDI ayant rapporté de telles difficultés, le principal facteur était le **manque de**

#### Principales raisons rapportées par les ménages PDI pour expliquer les difficultés à accéder à la terre<sup>18</sup>

Manque de moyens financiers	81%	<div style="width: 81%;"></div>
Manque de terre	58%	<div style="width: 58%;"></div>
Manque de confiance des propriétaires terriens	6%	<div style="width: 6%;"></div>

**moyens financiers pour accéder à la terre** (83% des ménages enquêtés). Le manque de parcelles disponibles était également un facteur déterminant pour plus de la moitié des ménages PDI enquêtés. Celui-ci peut être causé par un nombre important de paramètres tels qu'une forte démographie, un taux de natalité élevé, des chocs climatiques ou encore le contexte sécuritaire. Une évaluation spécifique pourrait permettre de renseigner sur ces facteurs.

En parallèle, 21% des ménages PDI ont rapporté exploiter des terres dans la localité. Parmi eux, **86% utilisaient la terre pour l'habitat**, et 43% pour l'agriculture. Plus des trois quarts de ces ménages PDI enquêtés avaient obtenus leurs terres via des dons par des proches, et 22% par des prêts.

15 Réponse à choix multiples

16 REACH, [Evaluation territoriale dans la ville de Kaya](#), novembre 2020

17 1% des ménages PDI a indiqué ne pas savoir répondre à la question

18 Réponse à choix multiples



✱ Risques liés à l'accès au logement et conflits fonciers

### 1. Risques liés à l'accès au logement

Des risques liés à l'accès au logement ont été rapportés par les ménages PDI vivant dans la ville de Kaya. L'occupation des ménages semble souvent reposer sur un **accord implicite et non-formalisé** puisque seul 11% des ménages PDI ont rapporté détenir un accord formel pour occuper leur abri, tandis que 47% des ménages non déplacés ont indiqué en détenir un.

L'absence de documentation attestant de cet accord risque d'engendrer une précarité grandissante dans un contexte où la durée d'installation se prolonge. La possession du titre formel risque de devenir de plus en plus essentielle afin de limiter l'émergence de conflits fonciers. Cela constitue un enjeu d'autant plus important que **21% des ménages PDI ont rapporté risquer une éviction** au cours des six mois suivant la collecte de données. Le principal motif d'éviction rapporté par les ménages PDI enquêtés concerne des **disputes sur le montant du loyer** (50%). Par ailleurs, 25% ont rapporté craindre que le propriétaire terrien ne revienne récupérer ses terres. Enfin, d'autres raisons telles que la dispute avec le propriétaire ou la famille d'accueil ont été évoquées.

#### Type d'accord d'occupation de la majorité des ménages, par statut

PDI : Accord formel	11%	PDI : Accord informel	89%
Non déplacé : Accord formel	47%	Non déplacé : Accord informel	53%

### 2. Conflits fonciers

En ce qui concerne les conflits fonciers, la majorité des ménages a rapporté ne pas connaître l'existence de conflits fonciers dans la localité (respectivement 96% des ménages PDI et 86% des ménages non déplacés).

Les principaux conflits fonciers rapportés étaient l'existence de conflits entre éleveurs et agriculteurs, la rareté des terres pour l'élevage et l'agriculture, ainsi que les cas d'accaparement des terres dans la ville de Kaya<sup>19</sup>.

Enfin, un tiers des ménages non déplacés et un quart des ménages PDI concernés ont rapporté que la question de la propriété était à l'origine de tensions sociales dans la ville. A titre d'exemple, la présence prolongée de PDI dans le site de Watinooma crée aujourd'hui des tensions entre le propriétaire de la terre et les ménages PDI installés, car la négociation initiale de prêt de la terre par des organisations non gouvernementales (ONG) pour l'installation des PDI ne couvrait qu'une période de trois mois<sup>20</sup>.

### 3. Structures d'aide en LTB connues des ménages

En cas de problèmes en LTB, notamment de difficultés d'accès à la terre, au logement, ou encore de conflits fonciers, les ménages PDI et non déplacés ont rapporté se tourner principalement vers les autorités locales et la chefferie (respectivement 43% et 69% des ménages) pour obtenir de l'aide. La seconde autorité vers laquelle s'oriente les ménages en cas de litige est le tribunal, pour les deux communautés. 12% des ménages PDI ont également identifiés les associations et ONG locales comme des ressources en cas de problèmes LTB, alors qu'aucun ménage non déplacé n'a rapporté cette modalité. L'exploration des raisons pour lesquelles les ménages d'une communauté favorisent un type d'acteurs plutôt qu'un autre pourrait contribuer à éclairer la programmation des acteurs de prévention et de résolution de conflits autour du thème de LTB. **Un tiers des ménages PDI et 6% des ménages non déplacés ont également rapporté ne pas savoir vers qui s'orienter dans ces situations.**

## NFI AME (1)

### 1. Besoins en AME

La situation en AME est particulièrement préoccupante parmi les ménages PDI dans la ville de Kaya. En effet, 77% ont rapporté **ne pas avoir été en mesure de couvrir leurs besoins en AME** au cours des trois mois précédant la collecte de données. La situation semble relativement meilleure parmi les ménages non déplacés, bien que 42% n'aient pas été en mesure de couvrir leurs besoins en AME sur la période.

Le principal besoin en AME exprimés par les ménages n'ayant pas pu couvrir leurs besoins en AME au cours des trois mois précédant la collecte de données est **un besoin en marmite**<sup>19</sup>.

Environ la moitié des ménages PDI ont aussi rapporté qu'il était difficile de se procurer des nattes de couchage. Le nombre important de personnes partageant des abris pourrait en partie expliquer cette difficulté prononcée. L'ensemble des ménages des deux communautés ont rapporté que **le prix des AME est trop élevé**. Cette barrière majeure est également combinée à des facteurs qui semblent plus secondaires, notamment le manque de transport parmi la communauté PDI (26% des ménages concernés), et l'insécurité sur les marchés selon la communauté non déplacées (7% des ménages concernés).

Des difficultés d'approvisionnement sur les marchés ont été rapportées comme principale difficulté pour se procurer en

<sup>19</sup> Réponse à choix multiples

<sup>20</sup> ACTED, profilage des sites de la ville de Kaya, août 2021

<sup>21</sup> Réponse à choix multiples



**NFI AME (2)**

AME par 5% des ménages non déplacés concernés. A noter cependant que les difficultés d’approvisionnement pour certains AME restent limitées. En effet, une évaluation ACTED réalisée en février 2021 indique que bien que plusieurs informateurs clés (IC) aient rapporté que l’insécurité a contribué à perturber l’approvisionnement du grand marché de Kaya, ces perturbations restent mineures. La majorité des AME étaient alors disponibles auprès de plusieurs détaillants sur le marché selon ces mêmes IC<sup>22</sup>. Par ailleurs, les besoins en moustiquaires sont importants, et particulièrement prononcés parmi les ménages non déplacés enquêtés et concernés (56%). En saison des pluies, alors que le nombre de vecteurs (moustiques) augmente rapidement, cette donnée est particulièrement préoccupante.

**2. Besoins en vêtements et chaussures**

Les ménages ont été interrogés sur leurs besoins en habits et chaussures, qui ne sont actuellement pas inclus dans le kit AME. **L’ensemble des ménages PDI ont rapporté des besoins en habits et chaussures, dont deux tiers des ménages des besoins urgents.** Respectivement 72% et 13% des ménages non déplacés ont rapporté des besoins modérés et urgents. Les besoins concernaient principalement les femmes et les enfants (au moins 92% des ménages dans les deux communautés).

**Tableau 4. Parmi les ménages ne parvenant pas à couvrir leurs besoins en AME, proportion de ménages rapportant des AME difficiles à se procurer**

AME difficiles à se procurer	PDI	Non déplacés
Couverture	22%	24%
Marmites	77%	67%
Natte de couchage	48%	7%
Bidon / jerrican	19%	10%
Moustiquaires	30%	45%
Seau	9%	14%
Bassine de lavage	18%	38%
Savon	16%	26%
Vaisselle	15%	33%
Pagne	6%	14%
Torche et lampe solaire	6%	7%

**NGO Assistance (1)**

La quasi-totalité des ménages PDI et non déplacés ont rapporté ne pas avoir bénéficié d’assistance en abris, en AME ou en LTB au cours des six mois précédant la collecte de données. Bien que l’ensemble de ces ménages de la ville de Kaya ne soit pas vulnérable, un nombre important de ménages semble nécessiter une assistance au niveau de leur abri / logement ou en AME, afin de couvrir leurs besoins. Ces tendances confirment les observations nationales réalisées par le Cluster abris, qui soulignait en juin 2021 que **seuls 13% des besoins identifiés pour l’année 2021 en abris et AME avaient pu être couverts**<sup>23</sup>. La présence de 10 acteurs opérationnels dans la province de Sanmatenga en fait néanmoins l’une des principales provinces d’implantation des partenaires du cluster au Burkina Faso<sup>24</sup>.

**1. Assistance en abris**

6% des ménages PDI et 2% des ménages non déplacés ont rapporté avoir bénéficié d’une assistance en abris au cours des six mois précédant la collecte de données.

Ces ménages ont principalement rapporté avoir reçu une

assistance de types construction d’abris (ménages PDI : 83% ; ménages non déplacés : 50%)<sup>25</sup>. Par ailleurs, 50% des ménages non déplacés concernés et 17% des ménages PDI concernés ont rapporté avoir bénéficié de distribution d’abris ou de matériel de construction. **L’ensemble de ces ménages s’est dit très satisfait de la qualité de l’assistance reçue.**

**2. Assistance en AME**

Une proportion plus importante de ménages semblait avoir été assistée dans la ville de Kaya. En effet, 16% des ménages PDI et 4% des ménages non déplacés ont rapporté avoir bénéficié d’une assistance en AME au cours des six mois précédant la collecte de données.

En moyenne, les ménages assistés PDI ont rapporté avoir reçu 4 AME et les ménages non déplacés assistés 3 AME lors des distributions. Les ménages PDI assistés ont principalement indiqué avoir reçu des couvertures (88%), des marmites (69%) et des nattes de couchages (63%)<sup>26</sup>.

**L’ensemble des ménages ayant bénéficié de l’assistance ont**

22 ACTED, *Analyse des marchés dans le Centre-Nord*, Burkina Faso, février 2021  
 23 Cluster abris Burkina faso, *Dashboard*, juillet 2021

24 Cluster abris Burkina faso, *Dashboard*, juillet 2021  
 25 Réponse à choix multiples



souligné que celle-ci était adaptée aux traditions locales et à leur mode de vie. En revanche, 19% des ménages PDI bénéficiaires ont souligné ne pas être satisfait de la qualité de l'assistance reçue.

**Tableau 5. Parmi les ménages bénéficiaires d'assistance en AME, principaux AME reçus selon les ménages**

Principaux AME reçus	PDI	Non déplacés
Couverture	88%	50%
Marmites	69%	75%
Moustiquaires	50%	50%
Natte de couchage	63%	25%

### 3. Assistance en LTB

La quasi-totalité des ménages des deux communautés a rapporté ne pas avoir bénéficié d'assistance en LTB au cours des six mois précédant la collecte de données. Parmi les 4% de ménages PDI et les 1% de ménages non déplacés ayant rapporté avoir été assistés, l'ensemble s'est dit satisfait de la qualité de l'assistance reçue. A noter que 19% de ménages PDI et 7% de ménages non déplacés ont spécifié en fin de questionnaire avoir un besoin urgent d'assistance multisectorielle.

## CONCLUSION

La majorité des ménages enquêtés dans les deux communautés de la ville de Kaya vivaient dans des maisons construites. Ces maisons, souvent endommagées, sont particulièrement congestionnées, en particulier dans la communauté PDI. En résulte des conditions d'intimité préoccupante, tandis que dans certains ménages, plusieurs membres sont contraints de dormir dehors par manque d'espace dans l'abri. Les abris sont également confrontés à des problèmes structurels, notamment des fuites importantes lors de la saison des pluies, et d'environnement, tels que la présence d'ordures et débris autour des logements. Par ailleurs, l'accès aux services sociocommunautaire de base constituait une problématique pour un tiers des ménages PDI, notamment en raison des fortes affluences aux niveau de ces infrastructures. En outre, la majorité des ménages ne disposaient pas d'accord formel

pour occuper leur abri. En particulier, près d'un quart des ménages PDI ont rapporté craindre une éviction dans les six prochains mois. La situation des ménages locataires semble particulièrement critique, le principal motif rapporté par les ménages craignant une éviction étant la dispute avec le propriétaire concernant le montant du loyer.

En ce qui concerne les AME, la situation est préoccupante parmi la communauté PDI, où plus de sept ménages sur dix ont rapporté ne pas avoir été en mesure de couvrir leurs besoins en AME au cours des trois mois précédant la collecte de données.

L'assistance en abris, AME et LTB ne semblait pas suffire durant la collecte de données pour couvrir les besoins des ménages. La qualité de l'assistance en abris et en LTB a cependant été soulignée, tandis que des améliorations resteraient encore possible en ce qui concerne les AME, selon les ménages PDI enquêtés.

## LIMITES DE L'ÉVALUATION

- La collecte de données s'étant déroulée durant la saison des pluies, il est probable que les ménages aient largement rapporté les problématiques liées aux intempéries au niveau des abris (problèmes structurels tels que les fuites notamment), au détriment d'autres problèmes qui sont largement rapportés durant la saison chaude (isolation, vent, etc.) ;
- La méthodologie du stylo utilisée a favorisé les enquêtes auprès des ménages disposant d'abris, car elle demande aux enquêteurs de réaliser un nombre X de pas jusqu'au prochain abris. La proportion de ménages sans abri pourrait être sous-estimée ;
- La majorité des ménages PDI ont été enquêtés hors des sites aménagés de la ville. L'aperçu de situation n'est donc pas représentatif de la situation spécifique de ces ménages PDI, mais de la situation globale des ménages PDI au niveau de l'ensemble de la ville de Kaya.

### A propos de REACH

REACH facilite l'élaboration d'outils et de produits d'information visant à renforcer les capacités des acteurs humanitaires à prendre des décisions informées lors de situations d'urgence, de redressement et de développement. Pour ce faire, les méthodes utilisées par REACH incluent la collecte de données primaires, suivie d'une analyse approfondie de celles-ci. Toutes les activités sont menées dans le cadre des mécanismes de coordination inter-agences. REACH est une initiative conjointe d'IMPACT Initiatives, d'ACTED et de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche – Programme opérationnel pour les applications satellitaires (UNITAR-UNOSAR).

Pour plus d'informations, veuillez consulter notre site internet : [www.reach-initiative.org](http://www.reach-initiative.org). Vous pouvez nous contacter directement à : [geneva@reach-initiative.org](mailto:geneva@reach-initiative.org) et nous suivre sur Twitter : @REACH\_info.